

Catégorie A pour les travailleurs sociaux

UN REPORT D'UN AN INACCEPTABLE !

Le ministre de l'Action et des comptes publics a annoncé aux organisations syndicales, lors du Conseil commun de la Fonction publique du 8 novembre 2017, sa décision unilatérale de reporter d'un an le calendrier PPCR qui devait se déployer sur la période 2016-2021.

Les travailleurs sociaux vont donc devoir attendre un an de plus une mesure qui leur avait été promise depuis 1991. C'est la première fois depuis 1946, que des décrets statutaires issus d'une négociation nationale concernant la carrière d'agents publics, sont remis en cause par un gouvernement y compris lors d'une alternance.

C'EST POUR LE SNUTER-FSU UNE DÉCISION INJUSTE ET INACCEPTABLE QUE NOUS AVONS FERMEMENT DÉNONCÉE.

Les projets de décrets, soumis au Conseil commun du 8 novembre 2017, concernant ce report ont d'ailleurs fait l'objet d'un vote unanime défavorable des 9 organisations syndicales, dont la FSU, siégeant dans cette instance. Les décrets sont parus au journal officiel du 23 décembre 2017. 2018 sera donc une année blanche dans la mise en œuvre du protocole PPCR. L'ensemble des agents publics ne bénéficieront pas des revalorisations salariales annoncées, alors que dans le même temps s'appliqueront des mesures comme le gel du point d'indice, le rétablissement du jour de carence, la hausse de la CSG sans gain de pouvoir d'achat et que des annonces inquiétantes se profilent comme la décorrélation de la valeur du point d'indice dans les 3 versants de la Fonction publique.





LA FSU TERRITORIALE

173, rue de Charenton
75012 Paris
Tél. : 01 43 47 53 95
Fax : 01 49 88 06 17
Mail : contact@snuter-fsu.fr

SALE TEMPS POUR LES FONCTIONNAIRES! ET DOUBLE PEINE POUR LES TRAVAILLEURS SOCIAUX...

...qui ne bénéficieront pas des revalorisations salariales prévues le 1^{er} janvier 2018 mais surtout qui devront attendre encore un an pour enfin obtenir le 1^{er} février 2019 le passage en catégorie A ! Cette décision inique est une véritable provocation. Elle témoigne d'un mépris et d'un manque de considération pour les travailleurs sociaux : assistantes sociales et assistants sociaux, éducateurs et éducatrices spécialisé-es, éducateurs et éducatrices de jeunes enfants, conseillers et conseillères en économie sociale et familiale. Au total ce sont quelques 40000 agent-es qui sont concerné-es dans la seule Fonction publique territoriale !

RECONNAISSANCE À BAC +3 DES DIPLÔMES D'ETAT DE CES PROFESSIONNELS ET PASSAGE EN CATÉGORIE A : DES REVENDICATIONS HISTORIQUES DE CE SECTEUR PORTÉES PAR LA FSU...

... au même titre que pour les infirmiers et infirmières qui les ont obtenus en 2012. Les négociations menées pour obtenir l'intégration en catégorie A ont été difficiles et longues tant sur le calendrier que sur la reconnaissance des qualifications.

Le SNUTER-FSU, qui a mené avec les personnels les mobilisations, revendiquait un cadre d'emplois calqué sur celui des attachés territoriaux. Nous en sommes loin, mais le passage en catégorie A est une étape et un signe donné aux professionnel-les comme aux étudiant-es qui commencent, et on les comprend, à désertier les professions et formations du social !

REPORTER d'un an le passage en catégorie A, c'est repousser une fois encore une revendication légitime pour les professionnel-les du social dont les conditions de travail et les rémunérations se sont fortement dégradées ces dernières années.

REPORTER l'intégration dans la catégorie A des personnels sociaux, constitués très majoritairement de femmes, c'est aussi une décision qui démontre si besoin en est que l'égalité professionnelle et salariale femme-homme dans la Fonction publique reste un combat loin d'être gagné.

LE SNUTER-FSU ET SES SYNDICATS SERONT TOUJOURS AUX CÔTÉS DES TRAVAILLEURS SOCIAUX POUR DÉFENDRE LEUR DIPLOME, LEUR CARRIÈRE, LEUR MÉTIER, LEUR ÉTHIQUE ET LEURS CONDITIONS DE TRAVAIL.

**LE SNUTER-FSU CONTINUERA À ŒUVRER À L'UNITÉ
DES TRAVAILLEURS SOCIAUX
ET DE LEURS ORGANISATIONS
POUR LES DÉFENDRE ET GARANTIR
AUX USAGERS UN SERVICE PUBLIC DE QUALITÉ.**

JE SOUHAITE ADHÉRER
AU SNUTER-FSU



NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

MAIL :

TITULAIRE

CONTRACTUEL

GRADE OU EMPLOI :

TÉLÉPHONE :

avec un **U**
comme utile!

LA FSU TERRITORIALE

www.snuter-fsu.fr